



DECISION N° 002 /ART&P/DG/17

Relative à l'obligation de communication systématique de données par les opérateurs de réseaux et services de communications électroniques ouverts au public

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AUTORITE DE REGLEMENTATION DES SECTEURS DE POSTES ET DE TELECOMMUNICATIONS

Sur rapport du directeur technique et du directeur des affaires juridiques et de la réglementation ;

Vu la loi n°2012-018 sur les communications électroniques du 17 décembre 2012, modifiée par la loi n°2013-003 du 19 février 2013 ;

Vu le décret n°96-22/PR du 28 février 1996 portant scission de l'Office des Postes et Télécommunications (OPTT) en deux sociétés d'Etat, qui accorde la concession à la Société des Télécommunications du Togo (TOGO TELECOM) d'installer et d'exploiter le réseau public des télécommunications ;

Vu le décret n°2001-195/PR du 16 novembre 2001 définissant les modalités particulières du service universel des télécommunications ;

Vu le décret n°2004-129/PR du 21 juillet 2004, portant nomination des membres du Comité de direction de l'Autorité de Régulation des secteurs de Postes et Télécommunications (ART&P) ;

Vu le décret n°2011-120/PR portant identification systématique et obligatoire des abonnés aux services de télécommunications ;

Vu le décret n°2014-088/PR du 31 mars 2014 portant sur les régimes juridiques applicables aux activités de communications électroniques ;

Vu le décret n°2014-112/PR du 30 avril 2014 portant sur l'interconnexion et l'accès aux réseaux de communications électroniques ;

Vu le décret n°2015-091/PR du 27 novembre 2015 portant organisation et fonctionnement de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le décret n°2016-103/PR du 20 octobre 2016 relatif aux modalités de gestion administrative, technique et commerciale du domaine Internet national « .tg » ;

Vu l'arrêté n°002/MPT/CAB du 22 mai 2009, accordant la licence d'établissement et d'exploitation de réseaux de communications électroniques mobiles 2G et 3G à TOGO CELLULAIRE et le cahier des charges associé signé le 25 janvier 2016 ;

Vu l'arrêté n°009/MPT/CAB du 13 juillet 2012 portant nomination du Directeur général par intérim de l'Autorité de Réglementation des secteurs de Postes et de Télécommunications ;

Vu l'arrêté n°021/MPEN/CAB du 29 octobre 2015 portant définition des indicateurs de qualité de services mobiles 2G et 3G et leurs seuils ;

Vu l'arrêté n°002/MPEN/CAB du 25 janvier 2016, accordant la licence d'établissement et d'exploitation de réseaux de communications électroniques mobiles 2G et 3G à ATLANTIQUE TELECOM TOGO et le cahier des charges associé signé le 25 janvier 2016 ;

Vu la décision n°156/ART&P/DG/15 du 31 décembre 2015 portant protocoles de mesures des indicateurs de qualité de services mobiles 2G et 3G ;

Vu la décision n°078/ART&P/DG du 17 juin 2016 fixant les conditions et délais de désactivation et de réactivation de numéros inactifs des abonnés aux services de communications électroniques mobiles ;

Considérant l'arrêté n°046/MEMEPT/CAB du 16 octobre 2001 portant autorisation d'installation et d'exploitation de station VSAT, renouvelé par arrêté n°12/MPTIT/ART&P du 11 avril 2008, C.A.F.E Informatique & Télécommunication S.A, pour l'exploitation de services de transmission de données ouverts au public ;

Considérant les nécessités de service et de la veille des marchés ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Objet

La présente décision fixe les modalités de la mise en œuvre de l'obligation de communication systématique des données par les exploitants de réseaux et services de communications électroniques ouverts au public.

Sans préjudice des informations qui leur sont exigées dans leur cahier des charges respectif, les opérateurs communiquent à l'Autorité de régulation, les données figurant en annexes suivant les formats indiqués. Ces annexes font partie intégrante de la présente décision.

Article 2 : Champ d'application

La présente décision s'applique à tous les opérateurs de réseaux et services de communications électroniques ouverts au public.

Article 3 : Fréquences et délais

Les informations qui doivent être communiquées trimestriellement, telles indiquées en annexe, sont transmises à l'Autorité de régulation au plus tard le 15 du mois suivant la fin du trimestre au titre duquel les informations sont dues.

Les informations qui doivent être communiquées annuellement, telles indiquées en annexe, sont transmises à l'Autorité de régulation au plus tard le 31 janvier suivant la fin de l'année au titre de laquelle les informations sont dues.

Si une date limite prévue aux alinéas précédents tombe sur un jour férié ou non ouvré, le délai est reporté au premier jour ouvré suivant.

Article 4 : Formats de transmission

Les données sont transmises à l'Autorité de régulation par courrier officiel sous format papier puis en version électronique à l'adresse : artp@artp.tg.

Article 5 : Contrôle des informations reçues

Les opérateurs sont tenus de communiquer des données fiables et exactes. A ce titre, l'Autorité de régulation se réserve le droit de contrôler la fiabilité ou l'exactitude des informations fournies par les opérateurs.

A cet effet, les opérateurs sont tenus de permettre l'accès aux personnes et agents dûment mandatés par l'Autorité de régulation à leurs installations et systèmes d'information.

Article 6 : Sanction

Tout manquement aux dispositions de la présente décision et particulièrement l'inobservation des délais de transmission des informations requises, expose le contrevenant aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

Article 7 : Entrée en vigueur

La présente décision prend effet à compter de la date de sa signature.

Fait à Lomé, le 06 JAN 2017

Le Directeur Général



Abayeh BOYODI



Ampliations

- Togo Telecom
- Togo Cellulaire
- Atlantique Telecom Togo
- C.A.F.E Informatique & Télécommunication S.A

ANNEXE 1 : DONNEES COLLECTEES TRIMESTRIELLEMENT

I. Opérateurs de réseaux et services de communications électroniques mobiles (Togo Cellulaire et Atlantique Telecom Togo)

Indicateurs		Données	
1. Le nombre total d'abonnés actifs au service téléphonique Nombre d'abonnés prepaid Nombre d'abonnés postpaid			
2. Le nombre d'abonnés au service GPRS/EDGE et 3G		GPRS/EDGE	3G
3. Trafic départ et entrant (en nombre de minutes et en nombre d'appels)		Nombre de minutes	Nombre d'appels
3.1. Le trafic départ	Interne au réseau		
	Vers un autre réseau mobile		
	Vers le réseau fixe		
	Vers l'international		
3.2. Le trafic entrant	Venant d'un autre réseau mobile		
	Venant du réseau fixe		
	Venant de l'international		
4. Le trafic data (uplink/downlink) en Mo		Uplink	Downlink

5. La liste des produits et services offerts et leur tarif
6. Le chiffre d'affaires et ses composantes
7. Les investissements réalisés ou engagés

II. Opérateur de réseaux et services de communications électroniques fixes (Togo Telecom)

1. Le nombre d'abonnés au téléphone (par type de technologie) et par région
2. Le nombre d'abonnés Internet par type de technologie
3. Le nombre d'abonnés Internet par débit offert
4. Le nombre d'abonnés Internet par localité

5. Trafic départ et entrant (en nombre de minutes et en nombre d'appels)		Nombre de minutes	Nombre d'appels
5.1. Le trafic départ	Interne au réseau		
	Vers les réseaux mobiles		
	Vers l'international		
5.2. Le trafic entrant	Venant des réseaux mobiles		
	Venant de l'international		
6. Le trafic data (uplink/downlink) en Mo		Uplink	Downlink

7. La liste des produits et services offerts et leur tarif
8. Le chiffre d'affaires et ses composantes
9. Les investissements réalisés ou engagés

III. Fournisseur d'accès Internet (C.A.F.E Informatique & Télécommunication S.A.)

1. Le nombre d'abonnés Internet par type de technologie
2. Le nombre d'abonnés Internet en fonction du débit offert
3. Le nombre d'abonnés Internet par localité

4. Le trafic data (uplink/downlink) en Mo	Uplink	Downlink

4. La liste des produits et services offerts et leur tarif
5. Le chiffre d'affaires et ses composantes
6. Les investissements réalisés ou engagés

ANNEXE 2 : DONNEES COLLECTEES ANNUELLEMENT AU 31 DECEMBRE

I. Opérateurs de réseaux de communications électroniques mobiles

(Togo Cellulaire et Atlantique Telecom Togo)

(sans préjudice de toutes les autres données et informations à fournir conformément à leur cahier des charges respectif)

A. Les données du marché

1. Les volumes du trafic téléphonique (en nombre de minutes)

Type de trafic	Volume en minutes
Trafic départ (Total)	
Interne au réseau de l'opérateur mobile	
Vers le réseau de l'autre opérateur mobile	
Vers le réseau de l'opérateur du fixe	
Vers l'international	
Trafic entrant (Total)	
Venant de l'autre opérateur mobile	
Venant de l'opérateur du fixe	
Venant de l'international	

2. Le volume de trafic Internet (en Mo)

Type de trafic	Volume downlink en Mo	Volume uplink en Mo
GPRS/EDGE		
3G	sur terminaux mobiles	
	via clés	
	machine à machine	
	Autres	

Indicateurs	Données	
3. Le nombre d'abonnés par catégorie (prepaid/postpaid)	Prepaid	
	Postpaid	
4. Le nombre de clients au service GPRS/EDGE		
5. Le nombre d'abonnés 3G par type d'abonnement	Sur terminal mobile	
	Via clé	
	Machine à machine	
6. Le nombre d'abonnés roaming in (visiteurs déclarés sur le réseau) et roaming out (abonnés de l'opérateur déclarés à l'étranger)	Roaming in	
	Roaming out	
7. Le nombre de kit machine à machine en service		
8. Le nombre total des cabines GSM installées et en service	Installés	
	En service	

ATP

9. Le nombre total des messages SMS et MMS envoyés par les clients de l'opérateur (on Net, national et international)	SMS	On Net	
		National	
		International	
	MMS	On Net	
		National	
		International	

10. La liste des produits et services
11. Les tarifs de chaque produit et service à la fin de l'année

B. Les données techniques

Indicateurs	Données	
1. La capacité de votre réseau en nombre d'abonnés		
2. La bande passante installée pour l'accès du backbone du fournisseur Internet (préciser le fournisseur)	Bande passante	
	Fournisseur	
3. Le nombre total de MSC, BSS et BTS	MSC	
	BSS	
	BTS	

4. Le nombre total de MSC, BSS et BTS installés par localité et liste des localités couvertes
5. La liste des sites d'accès 2G/3G (BTS/e-node) par localité avec l'estimation du nombre moyen d'utilisateurs pour chaque site d'accès (prendre pour référence le mois de décembre)
6. La liste des villes, villages, axes routiers et autres localités couvertes
7. Le nombre d'utilisateurs estimés pour chaque BTS/e-node et par localité

8. Le taux de couverture du réseau 2G et 3G en termes de population	2G	
	3G	
9. Le taux de couverture du réseau 2G et 3G en termes de territoire	2G	
	3G	

10. La carte du Togo montrant les contours des zones couvertes en 2G et 3G et le positionnement des infrastructures
11. La liste des artères de transmission nationales avec les capacités suivant le tableau ci-après :

Artères de Transmission nationale		Type : FH / FO	Capacité totale	Capacité propre	Capacité louée
1. site 1 (préciser coordonnées GPS)	site 2 (préciser coordonnées GPS)				
2.	2.				
3.	3.				

12. L'architecture du réseau (transmission et commutation) sur une carte du Togo (distinguer les infrastructures propres des infrastructures louées auprès d'autres opérateurs) ;

13. La liste des nœuds et plateformes de service de votre réseau avec leurs capacités et les coordonnées GPS.

Nœuds et plateformes des services	Capacités	Coordonnées GPS	
		Longitude	Latitude

14. Les résultats des mesures des indicateurs de qualité de services mobiles 2G et 3G, conformément à l'arrêté n°021/MPEN/CAB du 29 octobre 2015 et à la décision n°156/ART&P/DG/15 du 31 décembre 2015, en spécifiant dans un tableau synthétique pour chaque indicateur les seuils exigés et les valeurs mesurées ;

15. La liste des opérateurs avec lesquels des accords d'itinérance internationale ont été signés.

N°	Continent	Pays	Opérateurs	Date d'ouverture roaming voix	Date d'ouverture roaming GPRS/3G	Trafic Roaming In	Trafic Roaming Out

C. Les données sur le personnel : Actions entreprises pour le recrutement et la formation du personnel, notamment les indicateurs suivants :

Indicateurs	Données	
1. Le taux d'employés togolais dans le personnel		
2. Le taux d'employés togolais dans le personnel d'encadrement, en particulier les directeurs, les chefs de divisions et de services ou équivalents	Directeurs	
	Chefs de division	
	Chefs de services	
3. Le ratio dépenses en formation du personnel togolais sur la masse salariale		
4. Les emplois directs créés durant l'année en distinguant ceux créés en faveur des togolais qualifiés	Emplois directs créés	
	Emplois directs créés en faveur des togolais	
5. L'effectif total du personnel en distinguant l'effectif féminin et masculin	Masculin	
	Féminin	
	Total	
6. Le nombre de jeunes diplômés recrutés (ayant obtenu leur diplôme depuis moins de deux (2) ans		

7. Les actions entreprises pour la création d'emplois indirects

D. Les investissements et chiffres d'affaires

Indicateurs	Données
1. Le montant des investissements prévus pour l'année	
2. Le montant des investissements réalisés dans l'année	
3. Le chiffre d'affaires réalisé dans l'année	
4. Les composantes du chiffre d'affaires et les montants	

- Décrire les contraintes liées à la réalisation des investissements
- Indiquer l'état d'exécution du programme annuel de déploiement conformément aux obligations du cahier des charges. Expliquer, le cas échéant, les motifs liés à la non atteinte des objectifs et les actions correctives prévues

E. Les informations sur l'actionnariat

Indicateurs	Données	
1. Le capital social		
2. La composition de l'actionnariat	<i>Personnes</i>	<i>Parts (en %)</i>
4. La part de l'actionnariat togolais		

F. Les perspectives

- Décrire les prévisions en termes d'investissement et de déploiement des infrastructures
- Décrire les prévisions en termes de nouveaux services

Indicateurs	Données	
3. Investissements prévisionnels pour l'année à venir		
4. Chiffre d'affaires prévisionnel pour l'année à venir		
5. Nombre d'abonnés prévisionnel pour l'année à venir pour chaque type de réseau (2G/3G)	2G	
	3G	

II. Opérateur de réseaux de communications électroniques fixes (Togo Telecom)

A. Les données du marché

1. Les volumes du trafic téléphonique

Type de trafic	Volume en minutes
Trafic départ (Total)	
Local	
Interurbain	
Vers les mobiles	
Vers l'international venant des clients de l'opérateur fixe	
Vers l'international venant des mobiles	
Trafic entrant (Total)	
Venant des mobiles et se terminant sur le réseau de l'opérateur fixe	
Venant de l'international se terminant sur le réseau de l'opérateur fixe	
Venant de l'international pour les mobiles	

2. Le volume de trafic Internet en Mo

Type de trafic	Volume downlink en Mo	Volume uplink en Mo
Liaison spécialisée Internet		
Illiconet		
ADSL		
EV-DO		
Wimax		

3. Le nombre total de lignes principales par type de technologie et par localité desservie ;

N° Ordre	Localités	Filaire	Tawa	RNIS		CDMA	Demandes en instance
				AB	AP		

4. Le nombre d'abonnés en accès Internet par localité et par type de technologie, notamment :

N° Ordre	Localités	Type de technologie					Total
		LSI ¹	Illiconet	ADSL	EV-DO	Wimax	

¹ Liaison spécialisée Internet

Indicateurs	Données	
	Débit	Nombre d'abonnés
5. Le nombre total d'abonnés en fonction du débit souscrit		
6. Le nombre d'abonnés ADSL en fonction du débit souscrit	Débit	Nombre d'abonnés ADSL

7. Le nombre de demandes de lignes téléphoniques en instance par localité

8. Le nombre de demandes d'abonnement ADSL en instance par localité

9. Le nombre de liaisons spécialisées locales, nationales et internationales	Locales	
	Nationales	
	Internationales	
10. Le nombre de clients ISP		
11. Le nombre de publiphones installés		
12. Le nombre de cabines téléphoniques privées		

13. La liste des produits et services offerts au cours de l'année

14. Les tarifs de vos différents produits et services à la fin de l'année

15. Le nombre total des employés	Masculin	
	Féminin	
	Total	

B. Les données techniques

1. La capacité du réseau par type de technologie ;

Type de technologie	Capacité en nombre d'abonnés
Filaire	
Tawa	
RNIS AB	
RNIS AP	
CDMA	
ADSL	
Wimax	
EV-DO	
Autres (à préciser)	

2. La capacité du réseau ADSL en fonction du débit et par localité ;

Localités	Débits	Capacités
.....		

3. La bande passante Internet de la liaison reliant le point de présence de chaque localité desservie au nœud central ;

Localités	Types de service	Type de d'interface	Capacités maximale
....			
.....			

4. Les capacités FTTx disponibles par localité suivant le tableau ci-après :

Localités	Nombre de Répartiteurs ayant des sorties FO	Capacité disponible

5. La liste des infrastructures de transmission internationales avec la capacité équipée et le taux d'occupation suivant le tableau ci-après :

Infrastructures de transmission internationales	Capacité équipée ²	Taux d'occupation
1. Station terrienne de Lomé		
2. Station d'atterrissement du câble sous-marin		
3.		

6. La capacité (bande passante) du nœud Internet sur l'international : liaison entrante et sortante selon la technologie (Satellite et FO) ;

Nœud	Nom de la liaison	Capacités des liaisons
.....		

7. Le coût de la bande passante internationale par en Fcfa par Mbps	
---	--

8. L'architecture du réseau de transmission sur une carte du Togo ;

9. L'architecture du réseau CDMA sur une carte du Togo ;

10. L'architecture du réseau de commutation avec les capacités ;

11. La liste des nœuds et plateformes de service du réseau avec leurs capacités en nombre d'abonnés.

² Préciser l'unité de la capacité

Art

C. Les investissements et chiffre d'affaires

Indicateurs	Données
1. Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'année	
2. Les composantes du chiffre d'affaires et les montants	
3. Les investissements prévus pour l'année	
4. Les investissements réalisés au cours de l'année	

5. Décrire les contraintes de réalisation du plan d'investissements

D. Les perspectives

1. Les prévisions en termes d'offre de nouveaux services
2. Les prévisions en termes d'investissements et de déploiement d'infrastructures

Indicateurs	Données
3. Montant de l'investissement prévisionnel pour l'année à venir	
4. Montant du chiffre d'affaires prévisionnel pour l'année à venir	

5. Les prévisions en termes du nombre d'abonnés en fonction de la technologie au cours de l'année à venir

III. Fournisseur d'Accès Internet

(C.A.F.E Informatique & Télécommunication S.A)

A. Les données du marché

1. Le nombre d'abonnés en accès Internet par localité

Localités	Nombre d'abonnés
.....	

2. Le nombre d'abonnés en accès Internet par type de technologie

Types de technologie	Nombre d'abonnés
.....	

3. Le nombre d'abonnés en fonction du débit souscrit

Débit souscrit	Nombre d'abonnés
.....	

AB

4. Le nombre de clients ISP	
-----------------------------	--

5. La liste des produits et services offerts au cours de l'année
6. Les tarifs de vos différents produits et services à la fin de l'année

7. Le nombre total des employés	Masculin	
	Féminin	
	Total	

B. Les données techniques

1. Le schéma topologique du réseau technologies confondues ;
2. La bande passante vers un autre fournisseur national, le cas échéant ;
3. La capacité (bande passante) du nœud Internet sur l'international ;
4. Le coût de la bande passante internationale par Mbps ;
5. La liste des localités desservies et points de présence (POP) pour l'accès Internet ;
6. La bande passante de la liaison reliant le POP de chaque localité au nœud central ;
7. Les bandes passantes minimales et maximales offertes aux utilisateurs de chacune des localités ;

C. Les investissements et chiffre d'affaires

Indicateurs	Données
1. Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'année	
2. Les composantes du chiffre d'affaires et les montants	
3. Les investissements prévus pour l'année	
4. Les investissements réalisés au cours de l'année	

5. Décrire les contraintes de réalisation du plan d'investissements

D. Les perspectives pour l'année à venir

1. Les prévisions en termes d'offre de nouveaux services
2. Les prévisions en termes d'investissements et de déploiement d'infrastructures

Indicateurs	Données
3. Montant de l'investissement prévisionnel pour l'année à venir	
4. Montant du chiffre d'affaires prévisionnel pour l'année à venir	

5. Les prévisions en termes du nombre d'abonnés en fonction de la technologie au cours de l'année à venir